

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 6 mai à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Sylvaine WARTELLE.

Excusée :

Sandrine VUERLI.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 04.

En introduction au conseil, le Maire partage sa satisfaction de la journée anniversaire de l'association des Young Dynamic's le samedi 4 mai.

Et le lendemain, s'est tenu le troc aux plantes au verger conservatoire de la chouette.

Agenda :

- Les conseillers sont invités à faire part de leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote lors du scrutin des élections européennes le dimanche 9 juin 2024.
- Jeudi 16 mai, visite à Luze du Préfet et du Sous-Préfet à partir de 16h15.
- Cérémonie du 8 mai : la chorale chantera. Le porte-drapeau sera Jean-Pierre Pourchet.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Création d'un poste en CDI
 2. Remplacement d'un contrat PEC
 3. Nouvelles constructions – raccordement assainissement
 4. Comptes
 5. Travaux
 6. Retour sur réunion du CCAS
 7. Maisons à vendre
 8. Divers
- Questions-réponses

1. Création d'un poste d'adjoint technique en CDI

Nathalie Dubois, employée par la commune, intervient à l'école, à la maison du temps libre. Elle effectue le ménage de ces deux lieux. Elle est actuellement en contrat en durée déterminée, à 31 heures hebdomadaire. La proposition est de pérenniser son poste, afin de la conserver dans les effectifs puisque nous sommes satisfaits de son travail. Pour pouvoir lui proposer un CDI, il faut créer un poste d'adjoint technique.

2. Remplacement d'un contrat PEC

Mme Océane Jeanney embauchée en contrat PEC a démissionné, pour un emploi qui lui convenant mieux.
Monsieur Didier Boutet a postulé pour son remplacement. Il a rencontré le Maire et les adjoints qui ont décidé de son embauche, pour un contrat PEC de 26h hebdomadaires qui débutera lundi 13 mai.

3. Concessions cimetière

Actuellement les concessions sont de 30 ans, 80 ans ou à perpétuité. Les concessions qui ont été souscrites à perpétuité le resteront, la décision de supprimer cette possibilité n'est pas rétroactive.

Délibération : Le Maire soumet au vote la suppression des concessions à perpétuité au cimetière municipal.

Vote : oui à l'unanimité

3. Nouvelles constructions – raccordement assainissement

Les branchements aux réseaux des habitations privées ne sont pas toujours bien réalisés ou d'une façon qui gêne les travaux de la commune. Le constat a encore été fait ces derniers jours lors des travaux d'enfouissement qui ont lieu rue de la Grande Goutte et du Paquot.

Pour les constructions neuves, la commune peut décider d'exiger de faire réaliser elle-même les branchements et de reporter ce coût ensuite sur les propriétaires.

Gilbert Duhoux, adjoint aux travaux, présente des solutions techniques que nous pourrions choisir.

Pour la facturation, il y a deux solutions comptables possibles : augmenter la taxe d'aménagement ou créer une taxe de raccordement.

Il faudra décider du montant en fonction d'estimations du coût réalisées par des entreprises.

4. Comptes

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état mensuel des comptes. Nous avons reçu 35 000 € pour la coupe des bois, comme prévu.

5. Travaux

Gilbert Duhoux, troisième adjoint, fait un point sur les travaux dans la commune.

6 traversées de route sont déjà réalisées.

Pascal Monnier, quatrième adjoint, informe sur les travaux sylvicoles.

Les coupes pour l'an prochain ont été prévues avec le garde forestier.

Le nouveau garde-forestier est d'accord de venir présenter les travaux et la gestion de la forêt au conseil municipal.

Le bûcheron a donné satisfaction, il sera sollicité l'an prochain.

6. Retour sur réunion du CCAS

Bilan conseillère numérique

La conseillère numérique a partagé le bilan de son intervention à Luze depuis le printemps 2023 avec Sylvaine Wartelle, deuxième adjointe. Cinq groupes ont été constitués pour lesquels la participation a été régulière et impliquée. Les retours des participants qui nous sont revenus sont très positifs : les ateliers correspondaient à leurs besoins et étaient bien réalisés.

Elle revient bientôt à Luze, comme dans d'autres communes, pour animer des ateliers qui sont ouverts à tous les habitants de la communauté de commune.

Un échange a eu lieu également sur son intervention possible dans des animations de la commune en projet avec le CCAS ou les associations en particulier les Young Dynamic's.

Réunion du CCAS

Le CCAS s'est réuni y a quelques jours pour revenir sur l'annulation du printemps des poètes et réfléchir à des projets intergénérationnels. L'objectif des actions qui peuvent être imaginées est de développer et entretenir le lien entre les Luzois. Le lien entre les personnes permettant de lutter contre l'isolement et les difficultés sociales qui en découle.

7. Maisons à vendre

Nous avons connaissance de maisons à vendre :

- 1 dans la rue de la Luzine
- 1 dans la rue de la Chouette
- 1 dans la rue de la Morette
- 1 dans la rue du Moulin

Et d'appartements à louer :

Les 2 appartements neufs PMR rue du Stade.

Terrains à vendre : les mêmes que le mois dernier.

8. Divers

PLUi et urbanisme

Les projets de l'État pour l'urbanisation ont changé. Il intègre maintenant les dents creuses dans les calculs. La commune de Luze passerait à 0,3 hectare constructible contre 4,3 avant cette modification.

À l'intérieur d'une communauté de communes, les communes peuvent se redistribuer entre elles leurs surfaces. Dans les premières discussions, Luze avait accepté de redistribuer de la surface, tant que la commune avait de quoi réaliser les projets communaux de résidence seniors et de nouvelle station d'épuration. Mais avec le nouveau calcul, même les projets communaux ne peuvent plus être réalisés.

Assainissement

Une réunion a eu lieu le 12 avril à Chagey pour étudier les variantes dans les possibilités de travaux. Une prochaine réunion aura lieu mardi 28 mai pour étudier le financement avec les organismes concernés (agence de l'eau, Département, État...)

Ancienne bibliothèque

Les livres restant après la vente ont été évacués. On peut maintenant décider de l'usage et de l'aménagement des pièces qui ont été libérées : archives, salle de réunion...

Convocation du maire

Le Maire s'est rendu à la gendarmerie pour une audition concernant la vente d'un terrain personnel à la communauté de commune. Une plainte a été déposée par l'association SVP.

Éric Steib n'avait pas pris part au vote comme c'est la règle. La législation a changé en 2018 et demande qu'en plus la personne concernée quitte la salle. Les membres du conseil communautaire n'en avaient pas connaissance.

La plainte a été classée sans suite par le procureur.

Questions-réponses

- Rue de la chapelle : Quid de la bande de stop au croisement de la rue Carmien ?
- Un peu plus loin un lilas sur un terrain privé gêne la visibilité du panneau sens interdit.
- Rue des 4 vents une borne téléphone est tombée.
- Il est demandé des nouvelles de la foire aux pommes et du comité des fêtes. Pas de nouvelles.

La parole est ensuite donnée aux représentants de l'Amicale : Francine Grosjean, présidente et Patrick Ebersold, trésorier, accompagnés de Michèle Tisserand.

Après de très nombreuses années d'engagement à la tête de l'association, Francine Grosjean et Patrick Ebersold souhaitent arrêter leurs fonctions. Comme les membres, ils souhaitent que la vie de l'Amicale se poursuive et cherchent des personnes pour leur succéder.

Ils constatent qu'il n'y a pas eu de renouvellement des membres depuis l'origine. Les personnes sont donc plus âgées et les personnes actives pour l'organisation des animations sont donc très peu nombreuses et s'épuisent. Les sortants souhaitent vivement que l'Amicale poursuive, sans pour autant vouloir que ce soit les mêmes activités qui se poursuivent.

Une assemblée générale devrait être organisée prochainement à laquelle les Luzois seront conviés. Cette réunion a pour but de permettre d'échanger sur les activités à mener dans le village.

Le Maire clôt la séance à 21h56.
